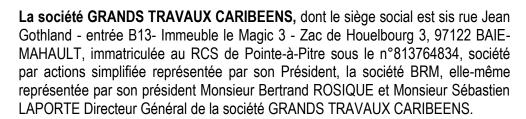
Anne BONNIEC
Huissier de Justice
Les Portes du Moule 1- Lot A12 Damencourt
97160 LE MOULE

Tél: 05.90.90.99.51 Fax: 09.72.57.54.00

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Dressé L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT HUIT JUIN

A la demande de :





EXPOSE REQUISITION

Monsieur Lionel CONTE, Directeur Etudes, Qualité, Développement m'expose et déclare :

Qu'en date du 17 mai 2022, la société GRANDS TRAVAUX CARIBEENS a obtenu de la Préfecture de la Région Guadeloupe, un avis d'enquête publique suite à leur projet d'effectuer des travaux liés à la mise en œuvre d'un réseau d'irrigation entre la zone de l'Espérance se situant sur la commune de MORNE-A-L'EAU (97111) et la section Letaye se situant sur la commune de LE MOULE (97160), sur la délimitation exacte des parcelles qui seront grevées par la servitude et le tracé précis des canalisations à établir.

Qu'il me requiert à l'effet de constater l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les différentes zones où passera la canalisation de transfert d'eau brute entre l'Espérance Morne-à-L'Eau (97111) et la retenue de Letaye à Letaye LE MOULE (97160) et ce pour la sauvegarde des droits et la défense des intérêts ultérieurs de la société GRANDS TRAVAUX CARIBEENS.

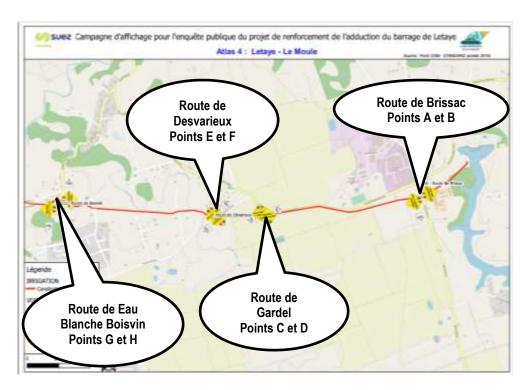
DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, Véronique RAMASSAMY épouse SOUBDHAN, clerc habilité à procéder aux constats, conformément à l'article 1er bis de l'ordonnance n° 45-2592 du 02 novembre 1945 modifié par la Loi n°2010-1609 du 22 décembre 2010 - art. 15, attaché à l'Etude de Me Anne BONNIEC, Huissier de Justice demeurant Les Portes du Moule 1 – Lot A12 – Damencourt à 97160 LE-MOULE, soussignée

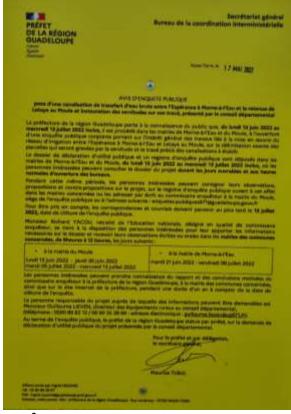
Je fais les constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Je me rends sur la commune de LE MOULE (97160), Route de Brissac, Route de Gardel, route de Desvarieux et Route de Eau Blanche Boisvin.



Je relève, Route de Brissac, Route de Gardel, Route de Desvarieux et Route de Eau Blanche Boisvin, l'apposition de deux affiches d'une hauteur de 59,40 cm sur une largeur de 42 cm environ posées sur des piquets métalliques aux abords de la route, panneaux visibles et lisibles de la voie publique, et contenant les informations suivantes :



Constat N° A220249

A 07 heures 00, Route de Brissac :







A 07 heures 05, Route de Gardel:







A 07 heures 10, Route de Desvarieux :







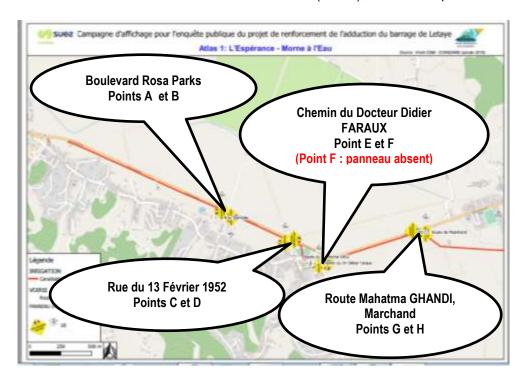
A 07 heures 30, Route de Eau Blanche Boisvin :







Je me rends sur la commune de MORNE-A-L'EAU (97111), Section L'Espérance.



Je relève, Boulevard Rosa Parks, Route du 13 Février 1952, Chemin du Docteur Didier FARAUX et Route Mahatma GHANDI, l'apposition de deux affiches d'une hauteur de 59,40 cm sur une largeur de 42 cm environ posées sur des piquets métalliques aux abords de la route, panneaux visibles et lisibles de la voie publique et contenant les informations suivantes :



A 08 heures 45, Boulevard Rosa Parks :







A 08 heures 55, Route du 13 Février 1952 :



Constat N° A220249





A 09 heures 00, Chemin du Docteur Didier FARAUX:





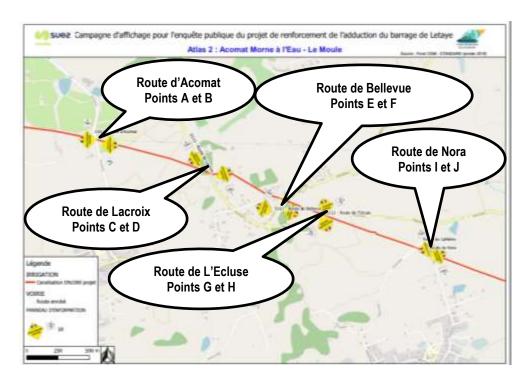
A 09 heures 05, Route Mahatma GHANDI, Marchand :

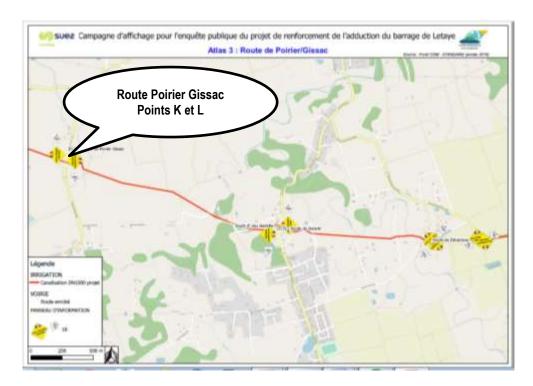






Je me rends sur la commune de MORNE-A-L'EAU (97111), Section Acomat et sur la commune de LE MOULE (97160), Section Lacroix, Bellevue, L'Ecluse, Route de Nora et Route de Poirier Gissac.





Je relève, Route d'Acomat, Route de Lacroix, Route de Bellevue, Route de L'Ecluse, Route de Nora et Route de Poirier Gissac, l'apposition de deux affiches d'une hauteur de 59,40 cm sur une largeur de 42 cm environ posées sur des piquets métalliques aux abords de la route, panneaux **visibles et lisibles de la voie publique** et contenant les informations suivantes :

A 09 heures 10, Route d'Acomat :

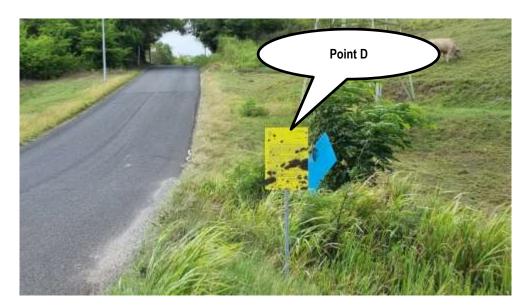




A 09 heures 20, Route de Lacroix :









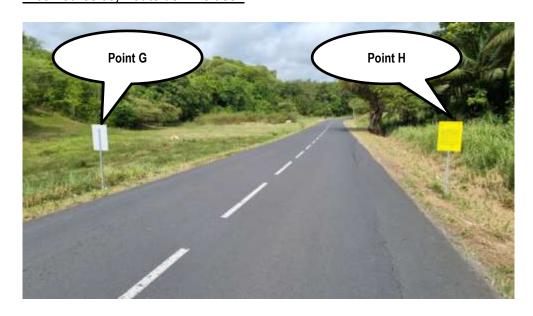
A 09 heures 30, Route de Bellevue :







A 09 heures 35, Route de L'Ecluse :







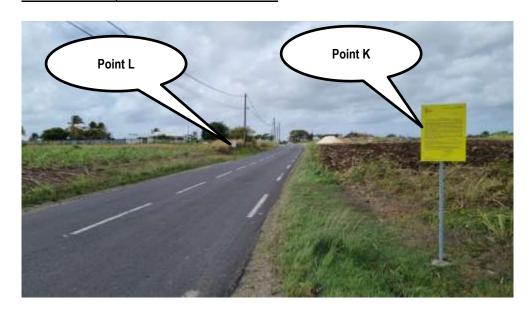
A 09 heures 40, Route de Nora:







A 09 heures 45, Route de Poirier Gissac :







CLOTURE

Ces constatations étant faites, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat auquel j'ai annexé la copie de l'avis d'enquête publique pour servir et valoir ce que de droit à ma requérante.

Anne BONNIEC Huissier de Justice Véronique RAMASSAMY épouse SOUBDHAN Clerc Habilité